

RÈGLEMENT DU CONCOURS GUITARISTE.COM

"Gagnez une guitare S By Solar"

ARTICLE 1 : SOCIÉTÉS ORGANISATRICES

Le site Guitariste.com, édité par Audio Print, organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat intitulé "Gagnez une guitare S By Solar Carbon Black Matte".

Ce concours est organisé en partenariat avec la société Chug Express SL, dont le siège social est situé :
Polígono Industrial Joeria Sud
Carrer dels Fusters, 13
17150 Sant Gregori, Espagne
CIF : B55300727

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à toute personne majeure résidant en Union Européenne.

Les mineurs peuvent participer avec l'autorisation expresse de leurs parents ou de leur tuteur légal.

Sont exclues :

- Les personnes ayant directement ou indirectement participé à l'organisation du concours.
- Les membres des sociétés organisatrices, ainsi que leurs familles proches.
- Une seule participation par personne est autorisée. Toute tentative de fraude entraînera une exclusion immédiate. La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le concours est accessible sur le site Guitariste.com du 20 mai 2025 au 21 juin 2025 à 23h59.

Pour participer :

Accédez à la page dédiée au concours.

Répondez correctement aux trois questions suivantes :

- En quelle année a créé Sbysolar ?
- Quelle est la marque de pédale de Sbysolar ?
- Comment se nomme l'école de musique de Sbysolar ?

Remplissez le formulaire avec vos coordonnées complètes.

ARTICLE 4 : DOTATION

Un tirage au sort sera effectué parmi les participants ayant répondu correctement aux questions.

Lot mis en jeu :

Une guitare S By Solar AB4.6C Carbon Black Matte, d'une valeur de 249€.

Le lot ne peut être ni échangé ni converti en argent.

ARTICLE 5 : DÉSIGNATION DU GAGNANT

Le tirage au sort aura lieu le 23 juin 2025.

Le gagnant sera contacté par message privé via son compte sur Guitariste.com. Il devra confirmer sa participation et fournir ses coordonnées complètes dans un délai de trois jours. Passé ce délai, un nouveau tirage au sort sera effectué.

ARTICLE 6 : REMISE DU LOT

Le lot sera expédié par le partenaire Chug Express SL dans un délai de 30 jours suivant la réception des coordonnées complètes du gagnant.

En cas de retour du colis non réceptionné, le lot restera disponible pendant 10 jours. Après ce délai, le gagnant ne pourra plus y prétendre.

ARTICLE 7 : DONNÉES PERSONNELLES

Les informations collectées sont nécessaires pour gérer le concours. Elles seront traitées conformément au RGPD et ne seront pas utilisées à des fins commerciales.

Les participants peuvent demander la suppression ou la rectification de leurs données en contactant les responsables sur le site dans la rubrique à propos.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉ

Les sociétés organisatrices ne peuvent être tenues responsables en cas de force majeure ou de défaillance technique empêchant la participation ou la remise des lots.

ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.